



## Projet de création d'ASA de Venteuil

### Note d'accompagnement

Depuis 1960, différents ouvrages hydrauliques ont été réalisés sur le coteau de Venteuil. Une réflexion menée en 2015 a fait ressortir la nécessité d'engager des travaux d'entretien et de réfection partielle sur ces ouvrages, sans pour autant remettre en cause le schéma global de ruissellement des eaux de surface.

Suite à la demande de la commune de Venteuil qui a réalisé une étude hydraulique, un groupe de viticulteurs propose la création d'une ASA pour l'aménagement des bassins versants de la Commune.

Le but d'une ASA est de mettre en œuvre des travaux d'aménagement et d'entretien des chemins d'exploitation, la gestion de l'hydraulique et du ruissellement des eaux. L'objectif principal est d'optimiser les conditions d'accès au vignoble, tout en garantissant la sécurité des biens et des personnes, en favorisant l'embellissement du coteau et de ses paysages.

Le groupe de travail a aussi établi le périmètre de l'ASA, la matrice cadastrale, les statuts et une réflexion sur les travaux et aménagements à réaliser. Le territoire concerné par la création de l'ASA compte environ 210 ha (dont 175 ha sur le territoire même de Venteuil) regroupant des surfaces AOC sur Venteuil, une partie sur Reuil et une partie sur Damery.

Des travaux d'une certaine ampleur sont nécessaires et plusieurs réalisations efficaces sont à mettre en place. Aussi, la solution de l'ASA répondrait à l'ensemble des attentes des propriétaires et exploitants.

A Venteuil, le 05/07/2022

Le Maire, Guillaume GUERRE,

